



TRIMESTRIEL - MAI 2016

## DANS CE NUMÉRO :

BUDGET	2-4
VIE MUNICIPALE	4-6
LE COIN DU CITOYEN	7-8
VIE ASSOCIATIVE	9-11
A RETENIR...	12

## HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI DE 9 H À 12 H ET DE 15 H À 19 H

MARDI DE 15 H À 19 H

MERCREDI DE 9 H À 12 H ET DE 15 H À 19 H

JEUDI DE 15 H À 19 H

VENDREDI DE 9 H À 12 H ET DE 15 H À 19 H

SAMEDI DE 9 H À 12 H

L'ECHO de BONREPOS est édité par la Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Directeur de la publication : Daniel GASC

Photos : I. Caubet - F. Moure - Associations

Illustrations : publicdomainvectors.org

Maquette : E. Vidal

Mise en page : I. Caubet

Imprimé par BCR Imprimeur  
Zone artisanale Lafourcade  
32200 GIMONT



**A** l'orée du printemps notre avenir intercommunal, dans le cadre de la loi NOTRe, est quasiment scellé. La CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a effectivement répondu à notre attente en validant le futur périmètre dont nous serons membres avec AXE SUD et le MURETAIN. Souhaitons que l'objectif et le fondement même de la loi puisse nous être bénéfiques.

Une majorité d'élus a jugé bon de ne pas approuver les comptes administratifs de l'exercice écoulé lors de la séance du conseil municipal du 15 avril dernier en dépit de la parfaite cohérence avec ceux de notre trésorier principal et du respect des prévisions correspondantes alors actées. Une position certes prise en toute démocratie locale mais dont l'objectivité m'interpelle vivement et m'affecte. J'ai saisi les services de la préfecture selon la procédure en pareil cas en demeurant néanmoins très

confiant quant aux suites données. Les budgets 2016 ont toutefois été votés lors de la séance extraordinaire du 22 avril, ce qui nous permettra de mener à bien nos dépenses de fonctionnement ainsi que les investissements prioritaires que nous avons ciblés.

Notre commune, durant plusieurs week-ends successifs, a vécu des méfaits d'un groupe de jeunes pour la plupart extérieurs à notre village. Les enquêtes sont menées par les forces de l'ordre et seraient sur le point d'aboutir. Je ne peux que condamner fermement ces agissements de voyous irresponsables qui nuisent à la tranquillité et au bien-être de notre communauté.

Restons sur une note optimiste, les beaux jours arrivent avec leurs nombreuses manifestations programmées alliant solidarité, convivialité et qualité de vie, trois aspects identitaires de notre beau village.

Votre dévoué,

## EDITO

## LES ASVP

Les ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique), comme leur nom l'indique, sont des agents communaux chargés de surveiller la voie publique. **Bonrepos est désormais doté de 2 agents : Lionel Benhamou et Bachir Tahar.**

Ils auront pour fonctions principales la prévention des risques d'accident en différentes situations :

- les abords de l'école à l'entrée et à la sortie des classes,
- les manifestations culturelles et sportives sur la voie publique,
- les cortèges qui empruntent la voie publique pour des cérémonies ou des obsèques.

D'autre part, ils sont habilités à verbaliser pour :

- arrêts et stationnements interdits, gênants ou abusifs ;



- défaut d'apposition du certificat d'assurances sur les véhicules ;
- contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatifs à la propreté des voies et espaces publics ;
- constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage ;
- infractions en matière d'affichage publicitaire.

Les ASVP sont agréés par le procureur de la République. Cet agrément permet de garantir l'honorabilité professionnelle. Ils sont aussi assermentés devant le tribunal d'instance. Il s'agit d'une prestation de serment valant engagement à remplir loyalement les devoirs de leurs fonctions.

Isabelle Caubet

# BUDGET COMMUNAL

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

La séance du conseil municipal du 15 avril a été écourtée du fait de la non approbation du compte administratif de la commune et de la décision de ne pas soumettre au vote les budgets 2016 en conséquence.

Les comptes administratifs ont été préalablement et néanmoins présentés.

### COMPTES DE LA COMMUNE (non approuvés)

Un budget quasiment respecté avec :

- Pour la section « fonctionnement » un total de dépenses de **622 096 €** pour des prévisions de 622 019 € et un total de recettes de **700 962 €** pour un budget correspondant de 709 231 € lequel incluait 17 386 € de produits exceptionnels à l'aspect aléatoire sur l'exercice.

Soit un résultat excédentaire de **78 866 €** pour une prévision de l'ordre de 70 000 € retraitée du produit exceptionnel.

Considérant les excédents de fonctionnement des années antérieures alors reportés pour 223 070 €, le résultat de l'exercice affiche **301 936 €** d'excédent.

- La section investissement traduit des prévisions non réalisées sur l'année 2015, en partie reportées sur 2016, avec **113 791 €** de dépenses d'investissement pour 261 345 € de prévus au-delà du remboursement de la dette en capital pour 113 750 €, du report déficitaire de l'année précédente pour 55 239 € et d'une régularisation d'écriture concernant le budget assainissement pour 118 000 €. Un total de dépenses de **400 780 €**.

*A retenir pour l'essentiel 74 037 € de dépenses afférentes à la mise aux normes de la salle des fêtes et de sa cuisine, 6 967 € d'entretien de voiries, 4 192 € de travaux de réfection du restaurant scolaire, 10 083 € de travaux en régie et 6 832 € de mobiliers divers (dont la chambre froide de la salle des fêtes).*

Les recettes totalisent **254 953 €** dont pour l'essentiel 77 196 € de taxes d'aménagement (ex TLE) ; 90 369 € de subventions perçues, et 10 661 € de fond de compensation TVA.

Un résultat d'investissement ainsi déficitaire de **145 826 €** comblé par un virement de la section fonctionnement à due concurrence sur 2016.



### COMPTES ASSAINISSEMENT (approuvés)

Eu égard aux lourds travaux réalisés afférents à l'extension de notre station d'épuration et du réseau de raccordement aux quartiers du Peyra, du Moulin, et au début du chemin du Goujon, les comptes sur une année intrinsèque sont à relativiser avec un retour sur investissement à moyen terme escompté via les produits à recevoir dont les Participations à l'Assainissement Collectif (PAC ex-TRE).

Il est donc acceptable de porter un déficit d'investissement jusqu'à date d'équilibre des comptes attendue sous 3 à 4 ans.

Sur 2015, la section fonctionnement affiche un excédent de **14 550 €**, la section investissement un déficit de **84 604 €**.

A ce jour le portage en financement s'appuie sur un encours bancaire en relai des PAC et FCTVA, programmés respectivement pour 157 000 € et 104 000 €



## BUDGET COMMUNAL

### COMPTE BUDGET ANNEXE DES « SAULES » (approuvés)

**N**ous rappelons qu'il s'agit de l'aménagement du lotissement communal des « Saules » dont une parcelle a donné lieu à la construction de deux villas jumelées actuellement louées (depuis mi-octobre 2015) et deux autres parcelles sur le point d'être vendues, sous seing privés signés.

L'année 2015 a porté la majeure partie des dépenses de construction pour **294 655 €**. Le coût global de l'opération lissée sur 2014 et 2015 est de 475 000 € HT à ramener de 167 000 € HT produit de la vente en cours des deux lots à bâtir. Le financement du solde s'effectue par un emprunt long terme dont les annuités de remboursement sont couvertes par les deux loyers perçus, plus marge pour débours annexes (taxes foncières).



## BUDGETS 2016

Les budgets ont été votés lors de la séance exceptionnelle du 22 avril 2015.

### BUDGET 2016 COMMUNE (voté)

**C**e budget répond d'une part à la recherche de pistes d'économie, à la régularisation d'écritures, objet de facturations réglées en janvier 2016 à rattacher à l'exercice correspondant, ainsi qu'au caractère prudentiel par la comptabilisation de dotations aux provisions pour risques et amortissement. Quant aux investissements la hiérarchie des priorités a été de rigueur.

- **La section fonctionnement** affiche **733 199 €** de dépenses intégrant 30 000 € d'imprévus et 55 471 € de dotations pour risques.

Certains postes de fonctionnement ont été restreints portant sur les dépenses énergétiques à mieux maîtriser, les fêtes et cérémonies, ainsi que le reversement à la CCRCSA de certaines prestations (c'est ainsi que cette année le feu d'artifice pour notre fête locale n'aura pas lieu, ce que le maire regrette profondément !)

Au-delà du courant, ont été retenus une dépense pour expertise d'un hydrologue expert dans le cadre d'un argumentaire approprié destiné au registre de l'enquête publique PPRI pour 2 500 € et le recours à un expert pour diagnostic technique de l'ensemble de nos bâtiments dans le domaine de l'accessibilité pour 2 000 € tel que cela nous est imposé.

Les recettes pâtissent de la baisse des dotations globales de fonctionnement s'inscrivant dans les mesures gouvernementales pour réduire le déficit public via contribution des collectivités (99 000 € en 2014...95 000 € en 2015, 87 000 € en 2016..).

L'augmentation de nos bases servant d'assiette aux produits fiscaux nous permet d'afficher une augmentation de nos ressources correspondantes **sans augmentation des taxes** avec 407 000 € de prévu contre 399 000 € de réalisé sur 2015.

## BUDGET COMMUNAL

### BUDGET 2016 COMMUNE (suite)

- La section investissement relève de priorités et d'opérations alors programmées sur 2015 et non réalisées.

A retenir pour l'essentiel :

- . SÉCURISATION DU TOURNERIS par la mise en place de plateaux ralentisseurs : 16 000 €
- . SUBSTITUTION DES COUSSINS BERLINOIS rue de l'Aussonnelle par des plateaux ralentisseurs : 27 000 €
- . ENTRETIEN DES VOIRIES : 32 000 €
- . SOLDE A REGLER AU DEPARTEMENT sur l'aménagement du giratoire : 12 000 €
- . INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ÉCLAIRAGE ÉCONOME Salle des Fêtes et Gymnase devant permettre 40 % d'économie en terme de consommation : 36 000 €
- . INSTALLATION DE MOUSSES PROTECTRICES sur les piliers du gymnase à bordure saillante : 2 000 €

. DEPENSES LIEES AU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, stock a parfaire et équipement de nos ASVP : 3 500 €

. MOBILIERS DIVERS : 6 000 € (équipement d'une nouvelle classe élémentaire : 1 500 € ; imprévus : 4 500 €)

. TRAVAUX EN RÉGIE (dont clôture giratoire en limite séparative à ce jour réalisée, installation d'une serre au terrain de la station d'épuration à retour escompté pour le budget plantations en fonctionnement) : 10 000 €

Les ressources attendues, en termes entre autres de taxe d'aménagement pour 65 000 € et de subventions escomptées pour 71 000 €, nous permettent de ne pas avoir recours à l'emprunt à l'exception de relais bancaires sur subventions et FCTVA à percevoir.

Le niveau d'endettement poursuit sa diminution avec des tombées d'emprunts sur 2016 et 2017 réduisant significativement nos annuités de remboursement.

### BUDGET 2016 ASSAINISSEMENT (voté)

Le budget se limite au retour sur investissement (pas de travaux prévus) et un fonctionnement dédié à l'entretien et au contrôle de nos équipements via notamment un contrat de maintenance signé avec la société XYLEM.

L'année retraitée des opérations d'ordre qui se neutralisent affiche 60 000 € de dépenses de fonctionnement dont pour l'essentiel 39 500 € de frais financiers sur nos emprunts et relais, 9 000 € de contrat de maintenance, 4 000 € en prévisions d'interventions pon-

ctuelles sur le réseau et 2 000 € d'imprévus.

Les ressources procèdent des participations à l'assainissement collectif (ex-TRE) pour 118 000 €, 47 000 € de redevance sur consommation et abonnements et 6 700 € d'aide à la performance épuratoire du fait des analyses de contrôle effectuées régulièrement aux conclusions des plus satisfaisantes.

La section investissement se limite à la comptabilisation de nos encours bancaires et de leurs annuités de remboursement au-delà du fonds de compensation de TVA perçu sur 2016.

### BUDGET 2016 LES SAULES (voté)

Le chantier s'est terminé à l'automne 2015, le budget n'enregistre en recettes que les revenus locatifs de 21 600 € sur l'année

pleine, les remboursements de l'emprunt long terme contracté, et le remboursement du relié bancaires portant la valeur des deux lots en cours de vente.

## VIE MUNICIPALE

### LE CHEMIN DU MONDOU RÉSERVÉ AUX RIVERAINS

Depuis quelques jours, l'accès au chemin du Mondou à Bonrepos et son prolongement, le chemin du Garrouset à Fontenilles, est réservé aux seuls riverains. Cette décision ne s'applique pas aux véhicules de service, de secours et aux transports scolaires. Ce chemin est très apprécié pour son côté champêtre et parce qu'il est le plus court moyen pour rejoindre la déviation de Fontenilles depuis la D12 (route de L'Isle-Jourdain à Saint-Lys). Il est toutefois inadapté au trafic qui s'est fortement accru depuis l'ouverture de cette déviation. L'étroitesse du chemin, le manque de visibilité à certains endroits et les dégradations importantes des bas-côtés ont rendu nécessaire cette décision d'interdiction prise conjointement par les maires de Bonrepos et Fontenilles et signifiée par arrêté municipal.

Les ASVP à Bonrepos et la police municipale à Fontenilles effectueront des contrôles quant à la domiciliation des automobilistes.

*Isabelle Caubet*



# VIE MUNICIPALE

## LES COMMISSIONS SE RÉORGANISENT

Depuis l'été dernier, les commissions de travail au sein du conseil municipal ont expérimenté une nouvelle organisation consistant à réduire leur nombre. En regroupant les compétences par domaines approchants, il s'agit de renforcer et de dynamiser les équipes de travail. Cette nouvelle organisation a été officialisée par délibération en date du 21 janvier 2016.

COMMISSIONS	PRESIDENT	ADJOINT, VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION	CONSEILLERS MUNICIPAUX MEMBRES DE LA COMMISSION
Finances, Ressources humaines, Scolaire	Daniel GASC	Jean-Pierre COMBRET	Cendrine BABOT-CHELIOUI, Thierry CHEBELIN, Frédéric VENNEL
Sécurité		Daniel RALIERE	Philippe DELIEGE, Bernard GELIS, Christophe MORATONA
Communication, Associations, Fêtes et cérémonies, Social		Isabelle CAUBET	Brigitte LAGARDE, Christophe MORATONA, François MOURE, Nicole SANS
Environnement, Travaux, Urbanisme		Thierry CHEBELIN	Cendrine BABOT-CHELIOUI, Jean-Pierre COMBRET, Philippe DELIEGE, Bernard GELIS, Véronique SARTHOU, Frédéric VENNEL

## FUTUR EPCI

Le périmètre du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel notre commune et celles membres de la CCRCSA sont rattachées est arrêté. Dans le prolongement de la loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, visant à rationaliser l'exercice des compétences des groupements intercommunaux en retenant entre autres, les notions de bassin de vie et de continuité territoriale, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a validé à l'unanimité la fusion de la CCRCSA avec AXE SUD et l'agglomération du MURETAIN. Ceci répond pleinement à nos souhaits, objet d'amendements déposés en suite à la première proposition du préfet nous projetant alors au « Rieumoises ».

A date de notification de l'arrêté du préfet soit le 20 avril 2016, les communes futurs membres ont 75 jours pour émettre leur avis sur ce périmètre en leur assemblée délibérante. La fusion sera alors définitivement prononcée dès lors qu'elle aura recueilli l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux concernés représentant au moins la moitié de la population totale du nouvel EPCI.

La mise en application est fixée au 1er janvier 2017 à défaut d'une éventuelle prorogation au 1er janvier 2018 comme demandé par certains sénateurs.

Cette année sera en conséquence chargée en matière de réunions de travail et de concertation afin d'optimiser les domaines des compétences exercées dans l'intérêt de chacun en conjuguant qualité de service et économie d'échelle.

**Composition du nouvel EPCI né de la fusion avec ses 26 communes qui sera la deuxième intercommunalité du département avec 115 000 habitants :**

• **AXE SUD** (4 communes) : ROQUES (3700 hab.), FROUZINS (7260 hab.), SEYSSES (7950 hab.), LAMASQUÈRE (1360 hab.)

• **MURETAIN** (16 communes). MURET (25370 hab.), PORTET (9530 hab.), FONSORBES (12000 hab.), SAINT-LYS (8900 hab.), PINSAGUEL (2730 hab.), ROQUETTES (4250 hab.), SAUBENS (2100 hab.), PINSJUSTARET (4616 hab.), VILLATE (883 hab.), SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE (1193 hab.), LABASTIDETTE (2360 hab.), EAUNES (5760 hab.), LAVERNOSE-LACASSE (2820 hab.), SAINT-HILAIRE (1085 hab.), LE FAUGA (1878 hab.), LABARTHE-SUR-LÈZE (5165 hab.)

• **CCRCSA** (6 communes) : BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE, SAIGUÈDE, EMPEAUX, SAINT-THOMAS, BRAGAYRAC, SABONNÈRES totalisant 3200 habitants.

Daniel Gasc



## VIE MUNICIPALE

### DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

**E**ric VIDAL conseiller municipal membre des commissions finances et communication et en charge des ressources humaines au sein de notre équipe a présenté sa démission pour raisons personnelles.

Le maire s'est du de l'accepter en respectant sa décision et en soulignant que l'équipe perd un élu de bon sens et dont la valeur ajoutée dans ses domaines de compétence est très sincèrement reconnue.

*Daniel Gasc*



### ECOLE PRIMAIRE : OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CLASSE... ET DE 8

**E**n février 2007 nos enfants venaient juste de prendre possession du nouveau groupe scolaire. Il y avait 4 classes effectives et deux salles en réserve. En septembre 2007, on ouvrait la 5<sup>e</sup> classe..., puis en septembre 2014, la 7<sup>e</sup> classe.

A la prochaine rentrée, en septembre 2016, nous ouvrirons la 8<sup>e</sup> classe. Cette fois ce n'est pas l'augmentation de la population scolaire mais la répartition entre maternelle et élémentaire qui impose cette ouverture. En effet, une baisse d'enfants en maternelle et une augmentation au-delà de 108 élèves en élémentaire ordonne l'ouverture d'une classe suivant les seuils d'effectif par classe qu'impose l'éducation nationale.

En septembre 2014, nous avons installé une classe à l'emplacement de la BCD que nous avons réinstallée dans le bâtiment du restaurant scolaire. Nous avons du découper celui-ci en deux et créer un deuxième service de repas pour lui laisser la place... ce coup-ci les murs ne sont plus extensibles.

Sur proposition des instituteurs, cette nouvelle classe sera installée à la prochaine rentrée dans la salle servant de dortoir pour les maternelles. Cette surface, plus petite, recevra les enfants de la classe de CP qui seront au nombre de 18.

Par contre et en compensation, la salle de motricité des maternelles

servira aussi de dortoir.

Désormais on affiche complet ! Toute évolution de population scolaire dans les prochaines années nécessitera qu'on projette la construction d'une extension. Mais la décision pour ce projet nécessite la maîtrise des effectifs futurs.

Selon notre évaluation, la population présentera une stagnation pendant quelques temps. En effet, à ce jour nous n'avons plus de lotissement ouvert... L'ouverture de nouveaux lotissements est limitée par les prescriptions du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). L'accueil de familles nouvelles sera essentiellement le fruit de mutations ou la création de logement sur les zones actuellement urbanisées soit en zone U du PLU, par les subdivisions de parcelles, la mise en construction de terrain non encore construits ou utilisation des « dents creuses ».

Par contre, le rajeunissement des familles de Bonrepos, par l'arrivée de jeunes couples dans les derniers lotissements et par les mutations, représente un potentiel de naissances non négligeable. Il est certain que le village alimentera la population scolaire sans pour autant l'arrivée de nouvelles familles.

*Jean-Pierre Combret*



## LE COIN DU CITOYEN

### LA CONFORMITÉ DE VOS PROJETS DE CONSTRUCTION

Il est une constatation : la majorité des maisons construites ne sont pas conformes aux plans de permis de construire déposés en mairie.

Depuis 2007 le propriétaire déclare la conformité de ses constructions lorsqu'il retourne à la mairie sa Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux (DACT).

L'administration (la mairie) peut dans les trois mois suivant cette déclaration intervenir pour s'opposer à la déclaration de conformité du propriétaire.

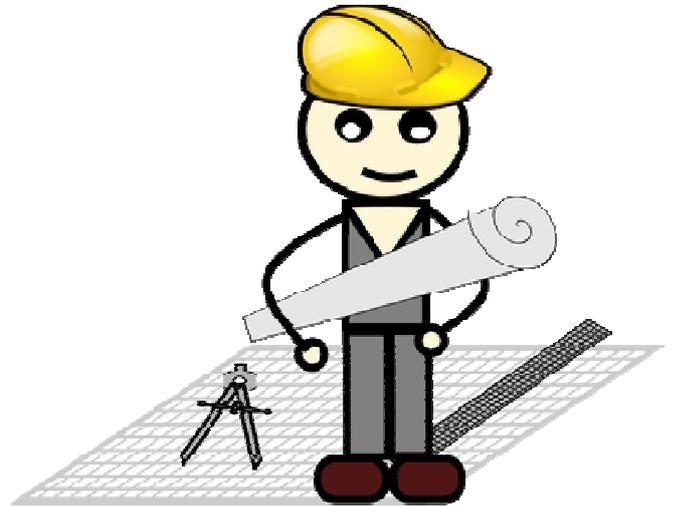
La mairie pourrait ne jamais s'opposer à la déclaration de conformité du propriétaire puisqu'il en est totalement responsable, sauf que ...

Par expérience, au moment de la revente du bien, les notaires et les acheteurs peuvent demander un certificat de conformité... Dilemme ! L'administration n'établit plus de certificat de conformité, elle ne peut établir qu'un certificat s'opposant ou ne s'opposant pas à la déclaration de conformité produite par le propriétaire. Pour ce faire un agent assermenté devra visiter et contrôler le bien. Et en se basant sur le dossier de demande d'autorisation de construire (Permis ou simple demande d'autorisation) déposé en mairie, s'il détecte une non-conformité, la mairie devra s'opposer à la déclaration de conformité. Ceci imposera une remise en conformité toujours gênante et provoquera un retard inéluctable à la vente, sauf si l'acheteur l'accepte en l'état et ce qui n'est généralement pas le cas : bien trop content, l'acheteur négociera le bien à la baisse.

Alors, si vous ne voulez pas tomber dans la contrainte de la non-conformité avant la vente de votre bien, soyez vigilant et assurez-vous que votre maison, votre piscine, votre garage, vos locaux an-

nexes, ont reçu une autorisation de la mairie et que les constructions sont parfaitement conformes aux plans du dossier d'autorisation de construire déposé en mairie.

Trop de bâtiments sont modifiés pendant la construction. Trop de



dossier de permis ne sont pas modifiés en conséquence et ne sont pas déposés en mairie ...et trop de constructions sont réalisées sans autorisation. Ce sont des éléments générateurs de tracas lorsque vous voudrez vous en défaire.

Alors pensez-y plus tôt : vous pouvez alors demander à la mairie de vérifier votre bien avant sa vente.

*Jean-Pierre Combret*

### COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962

Le samedi 19 mars, un cortège mené par l'Entente saint-lysiennaise s'est rendu au monument aux morts pour commémorer le 19 mars 1962, jour du cessez-le-feu et date choisie pour rendre hommage aux victimes de la guerre d'Algérie. Les représentants de la FNACA rythment une cérémonie solennelle en présence des porte-drapeaux. Autour de Daniel Gasc, maire de Bonrepos-sur-Aussonnelle, se sont réunis Monique Iborra, députée de la circonscription, Jérôme Buisson, conseiller départemental et les maires des communes voisines de Saint-Lys, Fontenilles et Saiguède. Les discours successifs ont beau marteler la nécessité de rassembler et de s'adresser à "toutes les mémoires", les années passent et les polémiques subsistent autour de cette commémoration et de cette "guerre sans nom". Au vu de l'assistance, bien moins nombreuse que pour les commémorations des autres conflits, nos concitoyens sont à l'évidence moins sensibles à cet épisode de notre histoire récente.

Au-delà des considérations politiques, les appelés et les victimes militaires et civiles de ces guerres de décolonisation fratricides trouveront-ils un jour, dans la mémoire collective, une place égale à celle des combattants des autres conflits du siècle passé ?



*Isabelle Caubet*

## LE COIN DU CITOYEN

### LES DANGERS DES CHIENS ERRANTS

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

**Cette situation de chien errant est interdite par la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants.**

Le propriétaire d'un chien doit donc prendre toutes les dispositions pour empêcher l'errance de son chien. Sur la voie publique, le chien doit impérativement être tenu en laisse.

Les risques présentés par la présence de ces chiens errants laissés à l'abandon sur la voie publique sont nombreux :



Accident de la circulation : un chien errant traverse une rue ou une route et provoque un accident dont les conséquences peuvent être dramatiques : enfant renversé, collision de plusieurs voitures, etc...

Chien errant agressif avec les piétons ou les cyclistes d'où un sentiment d'angoisse permanent.

Rencontre d'un chien errant et d'un chien tenu en laisse par son propriétaire : les bagarres de chien sont d'une grande violence et peuvent entraîner des soins vétérinaires toujours coûteux. De ce fait, les propriétaires de chiens n'osent pas sortir avec leur chien tenu en laisse de peur d'une mauvaise rencontre avec un chien errant.

#### Que prévoit la loi ?

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ». Le propriétaire pourra récupérer le chien à condition de payer les frais de fourrière.

*François Moure*

### INFLUENZA AVIAIRE : LES RECOMMANDATIONS

Depuis le 24 novembre dernier, la France fait face à une épidémie d'Influenza aviaire de grande ampleur avec 76 foyers dans le grand sud-ouest, dont un en Haute-Garonne. Cette situation a conduit à adopter dès le 14 janvier une stratégie de lutte contre cette maladie au sein d'une zone de production de 17 départements. La préfecture de la Haute-Garonne rappelle donc à tous les détenteurs de volailles les règles à appliquer en matière de vide sanitaire et de confinement :

- tous les élevages, commerciaux ou particuliers, ne doivent plus avoir de canards ou oies sur parcours ou à l'extérieur à partir du 18 avril ;
- toutes les exploitations commerciales ne doivent plus posséder de canards ou oies au 2 mai 2016 ;
- l'importance d'un nettoyage approfondi avant désinfection, suivi d'un vide sanitaire ;
- les volailles des basses-cours doivent être enfermées dans des bâtiments ou des parcours avec filets, sans dérogation du 18 avril au 16 mai. Il est recommandé d'abattre les canards et oies, qui peuvent être des porteurs sains.

Il est de la responsabilité de chacun d'appliquer et de contribuer à la bonne application de ces mesures dont la

réussite constitue un enjeu pour toute la filière avicole.

Les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP 31) sont chargés de contrôler le bon respect de ces mesures.

Pour toute information ou demande de dérogation, contacter la DDPP31 à l'adresse mail suivante : [ddpp@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddpp@haute-garonne.gouv.fr) ou consulter ce site.

Source : Site Internet de la Préfecture de la Haute-Garonne



## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### CARNAVAL DE L'APE

Sous un beau soleil de février, princesses et chevaliers ont embarqué dans un château roulant et ont déambulé au son de la musique dans les rues du village. Ce CARNAVAL fut une réussite ! Le sacrifice de Monsieur Carnaval n'aura pas été vain... il a permis de faire se retrouver grands et petits pour un après-midi festif où les sourires affichés nous encouragent à poursuivre !

L'APE



### LOTO DE L'APE

Dimanche 3 avril le loto au profit de l'école a réuni plus de 200 Reposiens autour d'un même objectif : gagner un des superbes lots offerts cette année ! Enfants, parents et grands-parents ont pris plaisir à aligner les haricots ou les jetons sur leurs cartons dans l'attente DU numéro ! Au final, une vingtaine de gagnants pour 2000 € de lots et un bon moment partagé par tous !

L'APE



### BIEN DANS SES BASQUES !

Pour la seconde année consécutive, la montagne a fait le plein à Bonrepos avec 140 convives venus déguster l'aligot « made by CdF ». Une soirée à nouveau ponctuée de jeux et terminée de fort drôle manière par la course en ski déjantée tenant plus de la cascade que de la descente de piste. Un très bon moment en votre compagnie !

Cette année, contrairement à ce que nous annonçons dans le calendrier du dernier Echo, notre repas d'été se fera le 25 juin, jour de la fête de l'école. Ce RDV qui avait pris l'habitude de mettre le canard à l'honneur va se renouveler un peu et revêtir habits blancs, foulard et béret rouges grâce à un apéro-concert animé par une bandas et un menu bien dans ses Basques. Afin que la soirée respecte cette journée centrée sur les enfants, un soin tout particulier sera réservé à leur accueil pour les récompenser d'avoir durement travaillé pour nous présenter leur spectacle.

Le CDF



## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### OPÉRATION SAKADO AUX SANS-ABRIS DE LA RÉGION TOULOUSAINNE

Suite aux événements tragiques du mois de novembre, nous n'avons pas pu sortir dans Toulouse pour l'opération SAKADO en décembre ; en effet, la Préfecture de Police préférerait que nous laissions passer les fêtes de fin d'année (trop risqué) avant de déambuler avec notre camion dans les ruelles et quartiers de Toulouse, pas toujours très « tranquilles » !

Nous n'avons donc pas pu « visiter » nos z'amis de la rue avant fin janvier. Ils nous attendaient avec impatience, heureusement que l'hiver ne fût pas trop rude...

Cette année, l'expérience fût un peu différente car nous sommes sortis en **matinée** (en plus de notre soirée). On situe mieux les endroits où se trouvent les SDF, on arrive mieux à rentrer en contact avec eux, c'est plus simple.. La "clientèle" n'est pas du tout la même qu'en soirée (moins avinée)... On a croisé beaucoup de couples et même des enfants (c'est la première fois) car nous sommes allés à des endroits où il y avait des habitations de fortune : baraques en planches de bois, vieilles palissades, cartons, tentes, vieux camions... Certains sont relativement sédentaires.

Chacun a son histoire, son parcours souvent difficile... On a pu bien

discuter avec eux... Ils étaient de toute nationalité (Français, Europe de l'Est, Ukrainien, Espagnol...).

Ils sont un peu perdus, mais solidaires entre eux, partagent, s'entraident... par obligation sûrement mais par choix surtout !

On a « travaillé » en collaboration avec le Samu social (115) pour définir nos lieux de maraude.

Le pique-nique et le café que nous avons préparé ont très bien fonctionné... c'était une bonne occasion de rester un peu avec eux et d'échanger.

On a vu une cinquantaine de personnes lors de nos deux maraudes.

**Encore un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ce que nos « récoltes » de vêtements, chaussures, sacs, tentes, etc... soient fructueuses. C'est grâce à vos dons que nous pouvons poursuivre chaque année nos actions... Alors, nous comptons sur vous. A l'année prochaine !**

**L'équipe de l'Association d'Entraide Bonreposienne !**



# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## 15<sup>E</sup> ÉDITION DU VIDE-GRENIERS : DIMANCHE 1<sup>ER</sup> MAI 2016



Aucune goutte de pluie pour fêter notre 15<sup>e</sup> édition du vide-greniers annuel, ce dimanche 1<sup>er</sup> mai ! Youpi ! Les températures n'étaient pas estivales mais le soleil est tout de même venu nous réchauffer et les visiteurs venus déguster une bonne bière... Cette année, nos amis Bernard et Gérard nous ont régalié de ventrèche, innovation à notre carte « Buvette »...

Nos exposants étaient au rendez-vous et ils sont repartis ravis de leur journée.

Nos bénévoles enthousiastes, dynamiques et de bonne humeur n'ont pas démerité, comme habituellement !!

Toute l'équipe de l'Association d'Entraide Bonreposienne vous donne rendez-vous l'année prochaine ! Qu'on se le dise....

Jacqueline et toute l'équipe de l'Association d'ENTRAIDE Bonreposienne : Véronique, Maryse, Edwina, Eric, Gérard, Christian, Laurence, Pierre, Florence, Maguy, Auguste, Jérôme, Dominique, Viviane, Amandine, Franck, Corinne, Grégory, Bernard, Mario, Nathalie.



## À RETENIR

### CONCOURS PHOTOS AMATEUR ET EXPOSITION

Depuis le mois de février, l'association " LES ARTISTES AMATEURS DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE " a lancé un concours photos amateur ayant pour thème, « Le rouge ».

Ce concours est entièrement gratuit mais il est réservé exclusivement aux habitants de Bonrepos sur Aussonnelle.

Le nombre de clichés par candidat est limité à 3. Ils devront être déposés à la Mairie avant le 1er juin 2015 19 heures. Chaque photo doit être présentée sur papier format A4 (210x297).

La qualité du support (papier ordinaire ou papier photo) ainsi que la technique utilisée pour sa reproduction (imprimante jet d'encre ou laser voire tirage chez le photographe) peuvent jouer un grand rôle.

Deux prix (Prix du jury et Prix du public) seront remis aux lauréats le samedi 02 juillet à 18 heures. Cette cérémonie clôturera l'exposition annuelle de l'association.

L'exposition sera consacrée aux créations nouvelles ou anciennes des membres de l'association. Comme l'année dernière, un mur entier sera réservé aux photos du concours. Tous les habitants de Bonrepos sont invités à venir (pendant les heures d'ouverture de la Mairie) pour voir, contempler ou commenter les œuvres des artistes, et voter pour les créations photographiques des Reposiens.

Gérard HUTFER



**EXPOSITION ANNUELLE À LA MAIRIE  
du 27 juin 2016 au 02 juillet 2016**

### CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU MAQUIS DE SAINT-LYS

**SAMEDI 18 JUIN A 11 HEURES AU MÉMORIAL**

### AGENDA MAI-JUIN 2016

*Samedi 14 mai à 10 h.* : Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 (FNACA)

*Dimanche 22 mai* : Thé dansant (Gens heureux)

*Samedi 4 juin* : Concert de musique du monde à l'église

*Samedi 18 juin à 11 h.* : Cérémonie commémorative du maquis de Saint-Lys (FNACA)

*Samedi 25 juin* : Fête de l'école / Fête de l'été (Comité des fêtes)

*Du 27 juin au 2 juillet* : Exposition (Artistes Amateurs)

### LE CARNET DE L'ETAT CIVIL AU 31 MARS 2016

Décès

Abel BERGES le 29 janvier 2016

Justine BONNEFOUS, née LAGARDE le 12 mars 2016

## LES PARTENAIRES DE L'ECHO



**Samedi 4 juin 2016 à 18 heures**  
**Bonrepos-sur-Aussonnelle - Eglise**

